

**AVIS SUR**

- ▮ **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007**
- ▮ **LES ACTIONS STRATEGIQUES**
- ▮ **LA DECISION MODIFICATIVE N°1  
POUR L'EXERCICE 2008**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin  
Lors de la séance plénière du 10 juin 2008

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT



# AVIS SUR

## Le Compte Administratif 2007, les actions stratégiques et la DM1 pour l'exercice 2008

*Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin  
lors de la séance plénière du 10 juin 2008*

Rapporteur :

**M. Stéphane MONCHAMBERT**

### VOTE

<b>POUR</b>	<b>49</b>
<b>CONTRE</b>	<b>1</b> <i>(le représentant de l'Union Patronale Artisanale du Limousin)</i>
<b>ABSTENTION</b>	<b>11</b>

***L'avis du CESR « sur le Compte Administratif 2007, les Actions Stratégiques et la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2008 » est adopté à la majorité des voix.***

En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du **Conseil Régional du Limousin** a saisi, pour avis, le Conseil **Economique et Social Régional** (CESR) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional le 19 juin 2008.

Après présentation de ces documents par Monsieur Maurice BORDE (Directeur Général des Services), Monsieur Gilles POURCHER (Directeur de l'Administration Générale) et Monsieur Olivier BARLOGIS (Responsable de la Délégation Etudes-Prospective-Evaluation) devant l'ensemble des commissions du CESR, la commission n° 5 " Finances et planification ", réunie le 3 juin 2008, vous propose l'avis suivant.

## COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES REGIONALES POUR L'EXERCICE 2007

La présentation du compte administratif 2007 s'appuie sur :

- une **comparaison sur 4 ans** (2004-2007), effectuée compte non tenu des mouvements à caractère purement comptable entre les sections d'investissement et de fonctionnement (mouvements d'ordre),
- une approche des **masses financières réalisées** (et non prévisionnelles).

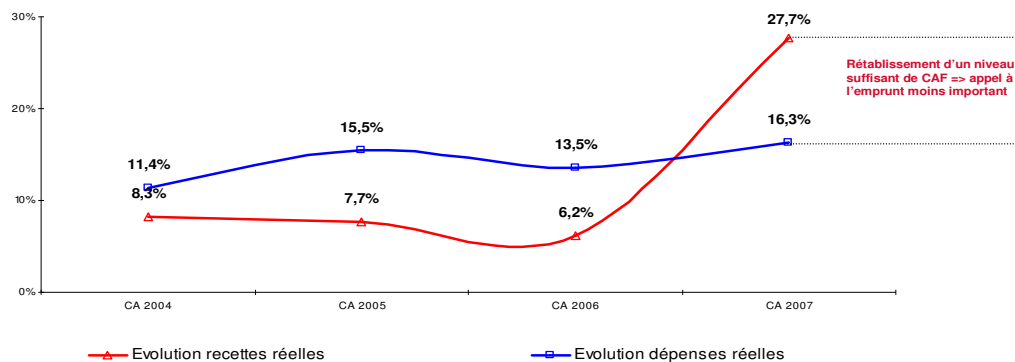
### CE DOCUMENT FAIT APPARAÎTRE :

- **UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 18,7 M€ A REPORTER DANS LA DM1 POUR L'EXERCICE 2008.**
- **DES TAUX D'ENGAGEMENT ET DE REALISATION SATISFAISANTS :**

Malgré des écarts entre les différents programmes, la bonne exécution du budget et le faible taux de report facilitent la lisibilité budgétaire.

- **UN EXERCICE EN EXCEDENT QUI MARQUE UN TOURNANT :**

### Évolutions comparées des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



DAG  
Mai 2008

5

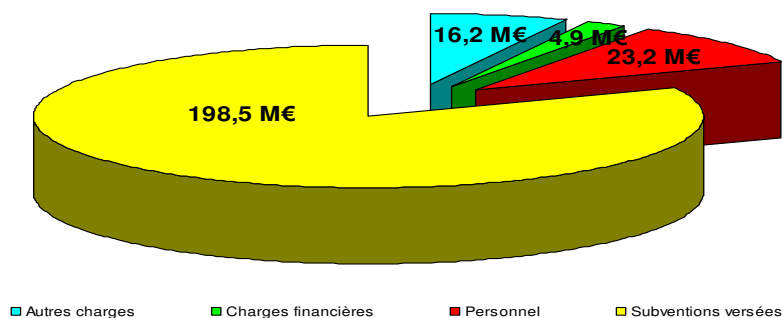
- Une **section de fonctionnement excédentaire** (64 M€) décomposée, en recettes, pour 306,9 M€ et, en dépenses, pour 242,8 M€. Le solde des investissements est financé par l'emprunt (50 M€) et autres ressources (13,8 M€) dont la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

- Marquant probablement **un tournant** dans les finances de la Région Limousin, le compte administratif 2007 se caractérise par :

- une évolution des recettes supérieure à l'évolution des dépenses – pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2004.

- une physionomie budgétaire radicalement différente des années précédentes (242,8 M€ de dépenses en 2007 et 159,2 M€ en 2004, soit une évolution de +52 %).

**Les dépenses réelles de fonctionnement : 242,8 M€**



DAG  
Mai 2008

6

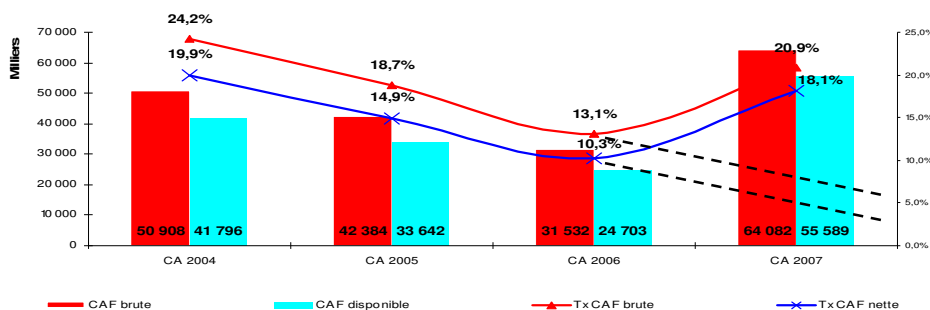
Le **CESR** relève que près de 82 % de **dépenses réelles de fonctionnement** sont des **subventions**, constituées majoritairement de dépenses sur lesquelles la Région n'a pas réellement de marge de manoeuvre (AFPA, convention TER, CNASEA, dotations aux Lycées). Le **personnel** constitue le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses - conséquence de loi du 13 août 2004 et du transfert des personnels TOS (pour mémoire, la Région comptait 290 agents fin 2004, contre 679 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 95 agents hors TOS)<sup>1</sup>.

➤ **UNE SITUATION SOUS CONTROLE A LA DATE DU 31/12/07 :**

La **capacité d'autofinancement brute**, décroissante depuis 3 ans, est repartie à la hausse (64 M€ contre 50,9 M€ en 2004). Le fait que la Région ait rétabli, en 2007, sa capacité d'autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt. Cependant, les volumes **budgétaires restent faibles**.

<sup>1</sup> Une erreur s'est glissée dans les chiffres relatifs aux effectifs de la Région (p.5). Au 31/12/07, la collectivité comptait 679 agents dont 294 TOS (et non 126 TOS).

## Evolution de la capacité d'autofinancement

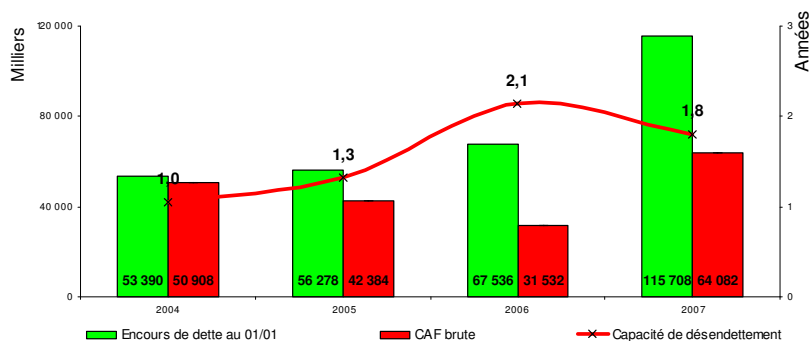


DAG  
Mai 2008

16

Le **CESR** relève que la Région se trouve dans une situation de **faible endettement**. Le stock d'emprunts au 31/12/07 était de 115,7 M€ - à rapprocher d'une capacité d'autofinancement brute annuelle de 64 M€. Cela signifie que, en moins de 2 ans, à capacité de financement égale, la Région est en mesure de rembourser ses emprunts (la norme en la matière est de 7 ans maximum).

## Evolution de la capacité de désendettement



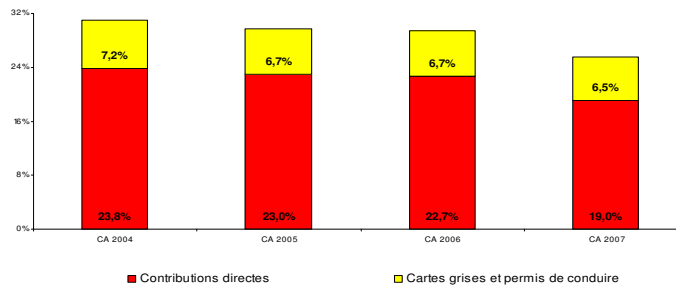
DAG  
Mai 2008

17

### ➤ **DES INCERTITUDES QUANT A L'AVENIR :**

- Le produit de la fiscalité locale ne représente désormais que 25 % de la totalité des recettes réelles de fonctionnement. La **capacité d'action de la Région sur les recettes est donc limitée**, d'autant plus que le potentiel fiscal du Limousin est faible. Ceci pose la question des « marges de manœuvre » et de l'autonomie financière des Régions.

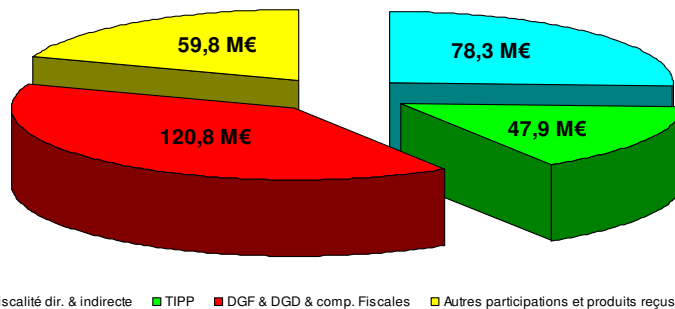
### Poids de la fiscalité directe et indirecte dans les recettes réelles de fonctionnement



DAG  
Mai 2008

10

### Les recettes réelles de fonctionnement : 306,8 M€



DAG  
Mai 2008

9

- Liées au **contexte économique et législatif** :
  - La modulation de la TIPP (9 M€) existera-t-elle encore dans le futur ?
  - Les conditions d'emprunt continueront-elles à s'aggraver ?

A l'instar des recettes de fonctionnement, **les recettes d'investissement sont limitées par la capacité d'emprunt**, même si, à ce jour, il n'y a pas d'obstacle objectif à recourir à l'emprunt en cas de besoin. Le **CESR** est attentif à la politique de renégociation de la dette conduite par la Région, d'autant plus que la part des emprunts à taux variable représente 60% des emprunts contractés.

➤ **UNE VOLONTE AFFICHEE PAR LA REGION D'UNE GESTION PRUDENTE ET MAITRISEE.**

Les conséquences de tout ce qui précède sont immédiates et impliquent une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cela est d'autant plus vrai qu'une partie de l'amélioration 2007 est conjoncturelle (versement Cnasea 2006 comptabilisé en 2007, fin des programmes européens 2000-2006....).

## EN CONCLUSION

Le **CESR** constate le **rétablissement de la situation financière** de la Région à travers les bons résultats enregistrés au compte administratif 2007. La collectivité a su recomposer sa **capacité d'autofinancement** et limiter son **endettement à un faible niveau**.

Cependant, le **CESR** relève que cette amélioration est principalement due à **des éléments plus conjoncturels que structurels**<sup>2</sup>.

La situation financière de la Région reste fragile alors qu'elle va devoir faire face à la **montée en puissance des impacts financiers des transferts de compétences** de la loi du 13 août 2004 (TOS et formations sanitaires et sociales).

De façon générale, au-delà des compétences « naturelles » de la Région et des transferts successifs, celle-ci a fait le choix d'intervenir volontairement dans d'autres domaines (la recherche, l'enseignement supérieur, le développement sportif, par exemple). Le **CESR** tient à souligner, à nouveau, que ces arbitrages doivent tenir compte de différentes contraintes, à savoir :

### ➤ LA FISCALITE LOCALE :

La part de la fiscalité ne représente plus que 25 % des recettes de fonctionnement de la Région. Or, la fiscalité locale repose sur des règles obsolètes qui méritent d'être révisées. A ce titre, le **CESR** pourrait engager une réflexion sur des pistes de modernisation.

### ➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Malgré un rétablissement des capacités d'autofinancement et un endettement faible, les possibilités de recours à l'emprunt restent limitées. Or, l'investissement est stratégique pour l'avenir du territoire. Le **CESR** contribuera aux réflexions sur les choix stratégiques et la programmation des investissements régionaux.

### ➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les marges de la Région sont particulièrement limitées compte tenu du caractère obligatoire de la majorité de ces dépenses. Il est indispensable de rechercher toutes les possibilités de maîtrise de ces crédits (essentiels à l'animation économique et sociale de la région), y compris dans le cadre des transferts opérés par l'Etat.

De même que pour l'investissement, le **CESR** contribuera à alimenter les réflexions sur les priorités régionales.

---

<sup>2</sup> Hausse adaptée de la fiscalité directe (+ 7,3 % pour la TP et + 5 % pour le FB & FNB)  
Rattrapage de la fiscalité indirecte (+ 10 % pour les cartes grises)  
Fin des programmes européens "2000 - 2006"  
Mise en place de la modulation de TIPP  
Reversement du CNASEA 2006 comptabilisé en 2007

## ACTIONS STRATEGIQUES

### **SUIVI GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS (PRDF) EN LIMOUSIN POUR L'ANNEE 2006**

Le **CESR** a pris connaissance du rapport de suivi du PRDF pour l'année 2006, 5<sup>ème</sup> année de sa mise en œuvre. Le **CESR** regrette le manque de lisibilité du document, à l'image de la complexité caractérisant le secteur de la formation professionnelle (multiplicité des acteurs et des dispositifs).

Le **CESR** a pris note de la construction prochaine (2009-2010), conformément à la loi, d'un « *schéma régional des formations tout au long de la vie* » (intégrant les formations initiales et professionnelles – dont l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales). Ce nouveau cadre sera l'occasion, pour le **CESR**, de contribuer aux réflexions stratégiques en matière de formation.

### **NOTE SUR L'ARTICULATION DES SCHEMAS STRATEGIQUES : SRADDT, SRIT, AGENDA 21 ET PLAN CLIMAT REGIONAL**

Cette note de présentation, ainsi que le schéma présenté aux commissions du **CESR**, permettent de mieux cerner l'imbrication entre tous les documents régionaux stratégiques actuellement en cours d'élaboration – et dont le SRADDT constitue la pièce maîtresse -.

Le **CESR** a bien noté les différents rapports d'étape auxquels donnent lieu ces documents de sensibilisation, ainsi que le calendrier proposé intégrant une phase de consultation.

Le **CESR**, qui sera amené à se prononcer prochainement sur ces documents, tient à formuler d'ores et déjà quelques observations sur les **trois défis majeurs** pour le Limousin identifiés par le SRADDT :

- Le défi du regain démographique :

L'attractivité démographique du Limousin, depuis une dizaine d'années, constitue indéniablement un élément positif. Il convient d'encourager et d'amplifier toute initiative allant dans ce sens.

- Le défi de l'ouverture et de la mondialisation :

Le **CESR** apprécie le lancement par la Région d'une étude sur les opportunités et les menaces que constitue la mondialisation pour le Limousin – étude à laquelle il souhaite être pleinement associé.

▪ Le défi climatique et énergétique :

Le **CESR** comprend que ce défi implique un reformatage de politiques et de pratiques existant dans la région, au moyen de l'Agenda 21 (pour lequel, il n'existe pas de coordination avec d'autres échelons territoriaux) et du Plan Climat, afin d'infléchir les « scénarios tendanciels ».

Toutefois, le **CESR** émet des réserves sur les conclusions du Plan climat régional. La concertation avec les organisations professionnelles, et notamment agricoles, pourrait être plus importante dans ce cadre.

**LE SRIT : DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS**

Le **CESR** élaborera, à compter d'octobre 2008, une contribution sur ce schéma. Il suggère que la Fédération Nationale des Artisans Taxis (FNAT) complète la liste des partenaires associés au groupe de travail SRIT, compte tenu de l'importance de ce mode de transport, en zone rurale notamment.

**RAPPORT ANNUEL POUR 2007 RELATIF AUX AIDES ET REGIMES D'AIDES MIS EN ŒUVRE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU LIMOUSIN ET LEURS GROUPEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Bien que faisant l'objet d'une note de présentation, ce rapport annuel essentiel n'a pas été évoqué par les services de la Région devant les commissions du **CESR** – probablement dans l'attente de la « commission régionale des aides publiques » du 13 juin prochain.

Ce rapport annuel montre, d'un point de vue quantitatif, l'importance des aides économiques qui ont représenté, en 2007, un engagement d'un montant global de l'ordre de 49 M€ (contre 61 M€ en 2006). Elles ont été allouées pour plus de 75 % par la Région, près de 17 % par les Départements - le solde étant assuré par les communautés d'agglomération et communautés de communes.

**BILAN D'INFORMATION SUR LA CONTRACTUALISATION : POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CPER ET DES PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013**

2007 a constitué la première année de mise en œuvre de la nouvelle génération de contractualisation européenne et Etat/Région qui entre désormais dans une phase opérationnelle.

Le **CESR** relève le bon taux de programmation des Programmes Opérationnels (PO) FEDER et FSE (contrairement au FEADER), découlant d'une optimisation par la Région Limousin du dispositif de subvention globale. A cet égard, elle se distingue des autres régions, au vu des moyennes nationales, concernant les niveaux de programmation des crédits européens. Il reste à se montrer aussi efficace en termes d'exécution des programmes.

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Le projet de DM1 pour 2008 s'équilibre en recettes et en dépenses à 16 853 032 €. Il se caractérise essentiellement par une **affectation des résultats de l'exercice 2007** (de l'ordre de 57,5 M€ en section d'investissement), ainsi que par des **ajustements techniques**, notamment la valorisation de l'actif régional par l'intégration dans le patrimoine des biens immobiliers des lycées (représentant 258,5 M€ et constituant une démarche gestionnaire utile).

Ramenées au Budget Primitif 2008 (450 M€), les montants de cette DM1 sont modestes.

Le **CESR** prend acte que la DM1 pour l'exercice 2008 permet un prélèvement complémentaire de 16 853 032 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement contribuant à une réduction de l'emprunt autorisé de 10 830 000 €.

## ADMINISTRATION GENERALE

### INSERTION DE CRITERES SOCIAUX DANS LES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LA REGION

Le **CESR** a pris note du choix de la Région Limousin de contribuer à la (ré)insertion professionnelle de publics en difficulté en inscrivant des critères sociaux dans ses marchés publics.

Le **CESR** attire toutefois l'attention des élus sur les risques d'éloignement de l'accès à la commande publique, des entreprises artisanales, des TPE et des PME de moins de vingt salariés, qu'une telle mesure est susceptible de générer. Il suggère que l'effort de ces petites entreprises en faveur de l'apprentissage soit porté à leur crédit lors de l'attribution de marchés publics par la Région.

**DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE  
PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS**



**Union régionale de associations familiales du limousin**

***Séance plénière CESR du 10 juin 2008***

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Lors de la présentation du compte administratif 2007 nous avons relevé une inquiétude de la part des services de la région concernant l'avenir de la modulation de la TIPP.

Permettez-moi, au nom des familles, de vous faire part de quelques remarques et de nos inquiétudes à nous, familles du Limousin.

La Taxe intérieure sur les produits pétroliers est arrivée en compensation de la décentralisation de certaines compétences exercées auparavant par l'État. La Région Limousin a fait le choix d'une modulation qui ne représente qu'un centime par litre de carburant, ce qui semble peu, mais vient s'ajouter aux autres centimes indolores qui au final pèsent sur les budgets des familles.

En effet, la TIPP est une taxe « injuste » qui touche tous les automobilistes quelques soient leurs revenus. Notre territoire régional particulièrement rural contraint la plupart des familles à posséder deux véhicules.

Cette taxe pèse très lourd dans le budget familial et fait écho à une conjoncture économique et sociale agitée. Même si la Région n'a pas compétence dans tous les domaines de la vie quotidienne des familles, nous voulons rappeler que les turbulences de l'économie ont des conséquences importantes pour notre région, au moins à trois niveaux :

**L'alimentation** : l'augmentation du prix des matières premières alimentaires a un fort impact sur les produits de bases consommés par les familles. L'observatoire des prix mis en place par Familles Rurales a bien mis en évidence que les produits premiers prix, dont les tarifs sont directement influencés par les variations du coût des matières premières ont subi des hausses considérables. Les familles nombreuses et les familles précarisées en sont les premières pénalisées.

Le **logement** : le montant des loyers et des coûts d'acquisitions augmentent régulièrement et fortement depuis une dizaine d'année, alors même que la crise mondiale trouve son origine dans l'octroi de crédits immobiliers hasardeux. Nous craignons qu'en retour les banques renforcent les conditions d'attribution des prêts et augmentent les taux d'intérêts, rendant encore plus difficile l'accès au logement des familles modestes.

Enfin, **l'énergie** : le gaz, le fioul domestique, les carburants, l'électricité... autant de factures qui augmentent de manière exponentielle et qui viennent grever d'autant les budgets familiaux, notamment lorsque les contraintes de distance et l'absence de transports collectifs rendent incontournable l'usage des véhicules.

Nous ne pouvons aborder la question de la TIPP sans rappeler ces difficultés croissantes qui concernent le pouvoir d'achat de toutes les familles limousines.

Je vous remercie.



**Déclaration séance plénière CESR du 10/06/08**  
**Sur compte administratif 2007 et DM1**  
**Roger GORCE pour le Groupe CGT**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

L'avis du jour soumis à notre appréciation porte l'empreinte des débats qui animaient la commission 5 et ce, même si quelques idées et divergences sont apparues le jour de la présentation des documents par M. Borde et ses services.

En effet, nous considérons que les remarques que nous avons émises ont permis d'aboutir à un texte équilibré, qui certes prend en compte la relative bonne santé des comptes à l'issue de la quasi clôture de l'exercice 2007..., mais qui permettent surtout de tempérer l'euphorie de celles et ceux qui, ... "à grande vitesse", proposent d'aller, à bourses déliées, vers des choix d'investissements pour le moins sélectifs et élitistes ; mais j'y reviendrai.

En effet, même si tout n'est qu'affaire de présentation, l'évolution des recettes 2007 est supérieure à celle des dépenses avec même un excédent de fonctionnement à reporter pour 2008.

Nous savons cependant que les dépenses réelles de fonctionnement sont des subventions de gestion et qu'il n'y a pas ou peu de marge de manœuvre comme repris dans cet avis. Il est maintenant admis par toutes et tous que l'opération "décentralisation" non compensée et non assumée par l'Etat, va compromettre de façon durable la marge de visibilité et de manœuvre. C'est incontestablement le frein durable à une autonomie financière pourtant revendiquée par la région.

Avis équilibré disais-je, car il pointe sur 3 domaines le rôle de veille et de propositions que devra jouer notre assemblée, avant toute décision que prendra l'exécutif, même si, nous ne l'oublions pas, il a le dernier mot.

Disant cela, nous pointons les enjeux récurrents que représentent la fiscalité locale, les dépenses liées aux investissements et surtout au fonctionnement, car si la loi fixe clairement les prérogatives aux régions en matière d'action de décentralisation, il en va tout autrement pour ce qui relève de l'autonomie dans des domaines qui engagent : l'avenir des territoires, le maintien des populations dans les bassins de vie et l'accès aux services publics. C'est d'ailleurs à ce titre là que nous appelons la région à ne pas se substituer à l'Etat dans bien des domaines, où même si la carence est constatée et avérée, il serait dangereux de s'aventurer plus au-delà, sous peine de déséquilibres territoriaux rédhibitoires entre régions. C'est déjà le cas pour les NTCl avec l'opération DORSAL AXIONE, mais d'autres exemples pourraient être cités.

L'enjeu de la "Formation professionnelle tout au long de la vie" pour reprendre la formule brevetée, dépasse le cadre régional et vouloir prétendre à construire un service public régional de la formation comme l'idée en a été émise lors des débats budgétaires, c'est prendre le risque d'anticipation d'éclatement d'organismes publics irremplaçables tel l'AFPA et je n'évoque pas le devenir des agents, les diplômes, leurs reconnaissances, les grilles statutaires, etc..

Mais nous savons qu'il n'y a nécessité de créer des sections complémentaires aptes à former les personnels pour les enjeux et les défis de demain, notamment ceux liés au vieillissement des populations, à leur maintien à domicile, en créant des conditions humaines sociales et matérielles de prise en charge des personnes et familles marquées par la montée en charge de la maladie d'Alzheimer pour ne citer que celle qui a mobilisé utilement nos derniers travaux.

Si nous concevons ensemble que l'accroissement des populations, toutes générations confondues, est un enjeu vital pour le Limousin, alors il est nécessaire d'avoir une réflexion plus approfondie sur le SRDE et ses enjeux financiers ainsi que les autres dispositifs d'aide nationaux, eu égard à la responsabilité sociale des entreprises qui ne devrait pas pouvoir, du jour au lendemain, selon les humeurs des actionnaires, délaisser des territoires entiers en souffrance et demander aux contribuables Limousins de combler les brèches sociales d'une désindustrialisation qui n'en finie plus ! (L'exemple de l'usine Ferro et ses 160 emplois en jeu sur Limoges illustre ce triste constat).

Il conviendra donc de bien cibler la réflexion en amont pour que chaque euro emprunté soit porteur de plus de valeur collective régionale et bénéficie par son effet levier à l'ensemble des citoyens Limousins.

Aussi, si la même réalité et la dureté de la vie quotidienne n'est pas synonyme d'implication citoyenne pour les choix futurs, il conviendra de trouver ensemble et modestement les bons équilibres qui façonneront au travers des schémas stratégiques, le Limousin de demain dans une dimension interrégionale et solidaire. A propos des schémas, il faut bien avouer que rendre palpables et accessibles le SRADDT, le SRIT, l'agenda 21 et autre plan climat, n'est pas une mince performance et nous trouvons la démarche de démultiplication des réunions en proximité assez généreuse. Reste à savoir comment nos concitoyens s'y retrouvent !

Après ces considérations d'ordre général, je reviendrai un instant sur l'actualité "Post Grenelle" qui abonde quasi quotidiennement la presse régionale voir nationale..., car nous avons en Limousin notre série culte "où est donc passée la LGV ?" Présente hier "avant l'annonce Borloo", disparue aujourd'hui, peut-être ressuscitée demain pour mieux succomber après demain. Bref, nous assistons à une partie de poker menteur, où les tricheurs ne sont jamais les payeurs, mais où les spectateurs ne comptent pas pour du beurre puisqu'ils seront une fois de plus les bailleurs qui courent derrière un leurre.

Si le sujet n'était pas aussi sérieux et si depuis 30 ans le nombre de projets avortés en Limousin n'étaient pas aussi nombreux, nous pourrions en rire, mais puisque depuis 30 ans toutes les politiques se sont évertuées à contourner le Limousin mieux vaut éviter cette fois-ci de le faire par Poitiers...!

C'est pour cela que nous n'avons cessé de revendiquer la remise à l'ordre du jour du POLT car de la révision des politiques publiques en passant par la raréfaction des fonds, il est urgent de revenir à du concret, du crédible et de l'aménagement du territoire.

Car enfin... pas un jour ne passe sans que tel ou tel élu ou RP d'une collectivité annonce son chèque participatif à la "chère" LGV.

Aussi, pour un projet chiffré entre 1,5 et 1,8 milliards d'euros les collectivités devront en payer au moins la moitié. Pour éviter la polémique sur les chiffres je ne ferai pas le bilan exhaustif des généreux donateurs d'argent du contribuable, mais des 50 millions d'euros du Conseil Général de la Haute-Vienne aux 300 millions d'euros du Conseil Régional du Limousin sans oublier une facture Picto-charentaise qui pour le même sujet est passée de 250 à 375 millions d'euros, il y a loin de la coupe aux lèvres. Si l'on compare au 350 à 400 millions d'euros nécessaires au POLT il y a des choix qui se prennent avec des considérations qui nous échappent.

Vous noterez d'ailleurs au passage que ce sont souvent les mêmes collectivités qui sont si promptes à dénoncer les carences et le

3

désengagement de l'Etat en terme d'aménagement du territoire qui se précipitent à son chevet et celui de RFF pour mieux aider à financer ce qui ne relève pas de leurs prérogatives... tout en disant qu'elles n'ont pas les moyens financiers pour assumer celles que la loi de décentralisation leur assigne.

Vous suivez toujours ?

Tout cela pour dire que malgré une situation financière meilleure, nous ne sommes pas favorables aux dépenses inconsidérées. Il y a sûrement, sans délaisser le rail (puisque nous n'avons qu'à nous louer des efforts faits récemment sur l'infrastructure, sans oublier le matériel, l'atelier, etc..) des priorités plus affirmées que de financer une pseudo LGV "ligt" puisque à voie unique.

Je vous invite d'ailleurs à lire le récent rapport de RFF qui précise qu'en ces temps de vaches maigres (pardon pour nos amis agriculteurs), il y a plus urgence à régénérer le réseau actuel qu'à construire des lignes nouvelles de ce type.

Pour finir, nous souhaitons que les emprunts de demain fassent l'objet d'un large débat car ils engagent la collectivité.

Ils peuvent s'ils ne sont pas mûrement réfléchis et planifiés, s'avérer dispendieux pour un bénéfice collectif moindre. Par exemple, nous savons que de l'enjeu patrimonial des lycées dépend la qualité de l'éducation de demain, donc du maintien des jeunes en Limousin. N'est-ce pas là le choix d'un emprunt plus légitime ?

D'autres exemples dans d'autres domaines de gestion de la région ont été cités dans nos précédentes interventions.

J'aurais pu évoquer l'enjeu du fret régional et l'issue de la saisine que nous a commandée Monsieur le Président, mais les résultats des courses sont connus d'avance : point d'opérateur de proximité à l'horizon mais plus d'entreprises publiques SNCF pour relever les défis du Grenelle de l'environnement.

Mais restons en à notre DM1 et puisque pour l'instant en matière d'emprunt et d'investissement la raison et la réflexion semblent prendre le pas sur la précipitation et l'euphorie, nous voterons favorablement l'avis du jour.

